

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2017 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M^{me} Hélène Bellemare, conseillère siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M. Jean-Paul Rheault, conseiller siège numéro 6

Est absent : M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2017-05-71 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2017-05-72 **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017**

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 3 avril 2017;

En conséquence, il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance tenue le 3 avril 2017, tel que rédigé.

Adoption du second projet de règlement 2016-03-01

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans le délai prévu à l'article 445 du Code municipal. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à cet article.

2017-05-73 **Adoption du second projet de changement au règlement de zonage numéro 2016-03-01 concernant la modification des limites des zones 96 Vb et 105 F.**

ATTENDU QUE la municipalité de Trois-Rives a adopté le règlement de zonage numéro 2016-03 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 123 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Naud appuyée par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu ce qui suit :

Article 1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récé.é.

Article 2. Titre du règlement

Le présent règlement de modification porte le titre de « *Règlement numéro 2016-03-01 Modification des limites des zones 96-Vb et 105-F* ».

Article 3. But du règlement

Le présent règlement a pour but de créer et d'autoriser certains types d'usages dans chacune des zones modifiées.

Article 4. Extrait de matrice graphique

Les cartes annexées intitulées "Extrait de la carte du règlement de zonage 2016-03" et "Extrait de la carte du règlement de zonage 2016-03 modifié" font partie intégrante du présent règlement.

Article 5. Modification du plan de zonage

Le plan de zonage du règlement de zonage est modifié par le déplacement des limites entre les zones 96-Vb et 105-F tel que montré dans la carte intitulé "Extrait de la carte du règlement de zonage 2016-03 modifié".

Article 6. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoption du règlement 2016-05-01

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans le délai prévu à l'article 445 du Code municipal. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à cet article.

2017-05-74

Règlement de lotissement de la municipalité de Trois-Rives numéro 2016-05-01 concernant l'annulation de la section 8 *Cession de terrain pour fins de parc*

ATTENDU QUE la municipalité de Trois-Rives a adopté le règlement de lotissement numéro 2016-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 115 de cette Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Lise Roy Guillemette, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu d'adopter ce qui suit :

Article 1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récité.

Article 2. Titre du règlement

Le présent règlement de modification porte le titre *Modification du règlement de lotissement numéro 2016-05-01 de la municipalité de Trois-Rives concernant l'annulation de la section 8 Cession de terrain pour fins de parc.*

Article 3. But du règlement

Le présent règlement a pour but d'abroger la section 8 du règlement de lotissement.

Article 4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2017-05-75

Adhésion au Conseil régional de l'environnement (CRE) Mauricie

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Hélène Bellemare il est unanimement résolu, d'autoriser l'inscription de la municipalité de Trois-Rives comme membre du Conseil régional de l'environnement (CRE) Mauricie, et d'acquitter les frais d'adhésion de 25 \$ qui y sont reliés.

2017-05-76

Collecte des encombrants

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, de fixer la date de la collecte d'encombrants au 20 juin 2017, en même temps que la collecte régulière, pour les secteurs de Grande-Anse, Rivière-Matawin et Saint-Joseph-de-Mékinac.

2017-05-77

Autorisation de signatures d'un extrait de plan de cadastre

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives autorise Lucien Mongrain et Nicole Léveillée, respectivement maire et directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'extrait du plan de cadastre portant le numéro de minute 2965, préparé par Martin Durocher, arpenteur-géomètre.

2017-05-78

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives autorise la présentation d'une demande d'aide financière de 56 168 \$, pour un projet de 56 168 \$, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, et approuve la liste des travaux à réaliser jugés prioritaires, annexée à la demande.

2017-05-79

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, qui dit avoir le plaisir de nous informer qu'une subvention de 52 381 \$ est accordée à la municipalité pour l'année 2017 dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal.
- D'une copie conforme de la correspondance adressée à André Bernier du MTQ par Karim Senhaji, directeur par intérim au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, qui lui demande la confirmation de l'approbation de la programmation des travaux présentée par la Municipalité dans le cadre du TECQ 2014-2018.
- De François Dufault, président-directeur général par intérim de la mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), qui nous annonce qu'un montant de 5 000 000 \$ sera versé à leurs membres sociétaires admissibles au terme de l'exercice de 2016.

Elle indique que la part de Trois-Rives s'élève à ~~1-109 \$~~, 1 487 \$ et joint à son envoi le calcul ayant servi à la détermination de ce montant.
- De Joël Francoeur et Hélène Martin, respectivement président de l'association du Lac Mékinac et présidente de l'Association du Lac du Missionnaire, qui demande au conseil municipal de réviser sa position quant à la décision de ne pas instaurer le vote par correspondance.
- De Guy Deschenes, chef de l'Unité de gestion du Bas-Saint-Maurice qui nous donne des précisions sur la possibilité d'émission de permis de bois de chauffage domestique dans le secteur Zapaloo, et nous informe que le petit bois pourra être récupéré par les titulaires de permis, dans les secteurs qui ont été récoltés, mais que le volume potentiel ne devrait pas être significatif (houppiers).

2017-05-79

Dépôt de la correspondance

Sur la proposition d'Hélène Bellemare, appuyée par Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 5 085,98 \$ dont voici le détail :

Salaire administration Sem. du 26 mars et du 2, 9 et 16 avril 4 334,79

Ginette Roy Saint-Arnault	Service de conciergerie mois d'avril	600,00
Margaret Mary Adams	Remboursement trop payé	41,19
Hockey Mineur de Mékinac	Aide championnats inter-régionaux	50,00
Fondation québécoise du cancer	Don en guise de condoléances	60,00

2017-05-80 Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

2017-05-81 **Approbation de la liste des comptes à payer**

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 1 mai 2017 totalisant 70 247,84 \$.

Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	1 045,20
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	356,04
Hélène Bellemare	Rémunération et allocation	356,04
Caroline Naud	Rémunération et allocation	356,04
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	356,04
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	356,04
Jean-Paul Rheault	Rémunération et allocation	356,04
Lucien Mongrain	Frais de déplacement déneigement conteneurs Église + avril	321,12
Godfrey Plachta	Frais de déplacement	72,00
Ninon Fortier	Frais de déplacement	24,96
Nicole Léveillé	Frais de déplacement	96,96
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	23,52
L'Union-Vie Compagnie		
Mutuelle d'assurance	Assurance collective	816,46
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	33,64
Robert Doucet	Déneigement ch. du Lac-aux-Sleighs 3 ^e versement	4 500,00
Daniel Doucet	Déneigement ch. de l'Anse 3 ^e versement	850,00
Mach. W. st-Arnault & fils	Déneigement ch. municipaux 3 ^e vers.	26 325,87
Petite caisse	Repas 5 bénévoles bibliothèque et divers	90,10
Philippe Doucet	Déneigement conteneurs ch Lac-Mékinac	554,56
Mach. W. st-Arnault & fils	Déneigement : Conteneurs Lac-Mékinac, stationnement caserne, hôtel de ville et église, borne fontaine sèche Lac-Mékinac, bacs recyclage ch St-Joseph, virée ch Lejeune, côte ch des Baies	5 659,11
Service Cité-Propre inc	Collecte et transport ordures et levée et location des conteneurs	4 875,23
Desaulniers Gélinas Lanouette...	Vérification comptable et rapport financier	7 300,91
Fleuriste Marie-Paule	Condoléances	75,88

Ville de St-Tite	Frais de glace aréna	630,00
Hydro-Québec	Électricité centre communautaire et éclairage public	1 192,03
Association québ. d'urbanisme	Inscription formation 27 mai Sutton	212,70
Michel Boucher	Déneigement borne fontaine sèche	
	Rivière-Matawin	300,00
Médias Transcontinental SENC	Avis public modif. règlement de zonage	447,25
Féd. québécoise municipalités	Frais de livraison pancarte	38,20
La Coop Univert	Analyse d'eau	42,60
Télébec Ltée	Service téléphonique	111,13
MRC de Mékinac	Enfouissement déchet Régie et inspecteur	
	entente et frais déplacement	4 731,82
Mach. W. st-Arnault & fils	Travaux de voirie	7 160,07
Coopérative solidarité Mékinac	Produits d'entretien et divers	68,45
Xerox Canada Ltée	Photocopies	74,97
Mach. W. st-Arnault & fils	Travaux de voirie et ramassage animal mort	388,05
Journaliers	Enlèvement toile du gazébo	31,56

Paielements pré-autorisés

Régime retraite des employés municipaux	Cotisations avril	576,48
---	-------------------	--------

2017-05-82

Dépôt des états comparatifs du premier semestre

La secrétaire-trésorière dépose les deux états comparatifs du premier semestre de la municipalité de Trois-Rives, tel que prévus à l'article 176.4 du Code municipal (105.4 Loi sur les compétences municipales).

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu de confirmer ce dépôt.

2017-05-83

Clôture de la séance

Il est proposé par Ninon Fortier, appuyée, par Hélène Bellemare et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.